

Audit Bugeaud
18, rue Spontini
75116 Paris
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



HYGIDENT

Centre Commercial OCEANIS – Quartier Gaschette
97 231 LE ROBERT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

HYGIDENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association HYGIDENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HYGIDENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables notamment ceux concernant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

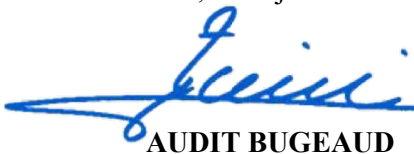
Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 20 juin 2024



AUDIT BUGAUD

Robert MIRRI

Commissaire aux comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 280,67	3 322,41	26 958,26		26 958
Autres immobilisations corporelles	1 617,90	1 340,76	277,14	816,44	- 539
Immobilisations corporelles en cours	4 617,10		4 617,10	2 323,17	2 294
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	36 515,67	4 663,17	31 852,50	3 139,61	28 713
Actif circulant					
Stocks et en-cours	22 099,52		22 099,52	30 867,28	- 8 768
Avances et acomptes versés sur commandes	1 394,15		1 394,15	1 394,15	
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	700,00		700,00	2 618,81	- 1 919
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	808 617,76		808 617,76	711 031,63	97 586
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	21 632,51		21 632,51	11 583,62	10 049
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	854 443,94		854 443,94	757 495,49	96 948
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	890 959,61	4 663,17	886 296,44	760 635,10	125 661

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-1 729 207,85	-1 938 337,40	209 130
Excédent ou déficit de l'exercice	325 862,55	209 129,55	116 733
Situation nette (sous total)	-1 403 345,30	-1 729 207,85	325 863
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-1 403 345,30	-1 729 207,85	325 863
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	552 399,01	884 401,57	- 332 003
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	356 229,90	471 493,15	- 115 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 381 012,83	1 133 948,23	247 065
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 289 641,74	2 489 842,95	- 200 201
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	886 296,44	760 635,10	125 661
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	5 179 659,34	4 680 748,03	498 911	10,66
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	225 037,09	205 112,11	19 925	9,71
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	585,00	1 186,49	- 601	-50,69
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	11,63	50,71	- 39	-77,07
Total des produits d'exploitation (I)	5 405 293,06	4 887 097,34	518 196	10,60
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	813 830,58	843 871,59	- 30 041	-3,56
Variations stocks	8 767,76	-30 867,28	39 635	128,40
Autres achats et charges externes	976 740,57	891 496,38	85 244	9,56
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	78 007,45	65 512,66	12 495	19,07
Salaires et traitements	2 238 796,34	2 058 368,69	180 428	8,77
Charges sociales	910 112,86	842 112,86	68 000	8,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 861,71	539,30	3 322	616,06
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	270,55	2 005,31	- 1 735	-86,51
Total des charges d'exploitation (II)	5 030 387,82	4 673 039,51	357 348	7,65
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	374 905,24	214 057,83	160 847	75,14
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	40 463,09	27 924,77	12 538	44,90
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	40 463,09	27 924,77	12 538	44,90
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-40 463,09	-27 924,77	- 12 538	44,90
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	334 442,15	186 133,06	148 309	79,68
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 827,86	38 871,31	- 37 043	-95,30
Sur opérations en capital		109,07	- 109	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	1 827,86	38 980,38	- 37 153	-95,31
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	928,48	4 895,77	- 3 967	-81,04
Sur opérations en capital	9 478,98	11 088,12	- 1 609	-14,51
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	10 407,46	15 983,89	- 5 576	-34,89
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-8 579,60	22 996,49	- 31 576	-137,31
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	5 407 120,92	4 926 077,72	481 043	9,77
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 081 258,37	4 716 948,17	364 310	7,72
EXCEDENT OU DEFICIT	325 862,55	209 129,55	116 733	55,82
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 886 296,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 325 862,55 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 36 516 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 941	32 575		36 516
Immobilisations financières				
TOTAL	3 941	32 575		36 516

Amortissements et provisions d'actif = 4 663 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	801	3 862		4 663
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	801	3 862		4 663

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel ou outillage	30 281	3 322	26 958	de 3 à 5 ans
Matériel informatique	1 618	1 341	277	3 ans
Immobilisations en cours	4 617	0	4 617	Non amortiss.
TOTAL	36 516	4 663	31 852	

Etat des créances = 809 318 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	809 318	809 318	
TOTAL	809 318	809 318	

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 328 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 328
Disponibilités	
TOTAL	5 328

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 2 289 642 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	552 399	552 399		
Dettes fiscales & sociales	356 230	356 230		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 381 013	1 381 013		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 289 642	2 289 642		

Charges à payer par postes du bilan = 124 716 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	3 700
Dettes fiscales & sociales	121 016
Autres dettes	
TOTAL	124 716

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 328 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir(409800000)	4 000
Remb ij à recevoir(438700000)	1 328
TOTAL	5 328

Charges à payer = 124 716 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues(408100000)	3 700
TOTAL	3 700

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov congés payés(428200000)	71 702
Prov ch s/congés payés(438200000)	26 458
Taxe sur les salaires (448610000)	3 814
Formation continue (448630000)	19 042
TOTAL	121 016